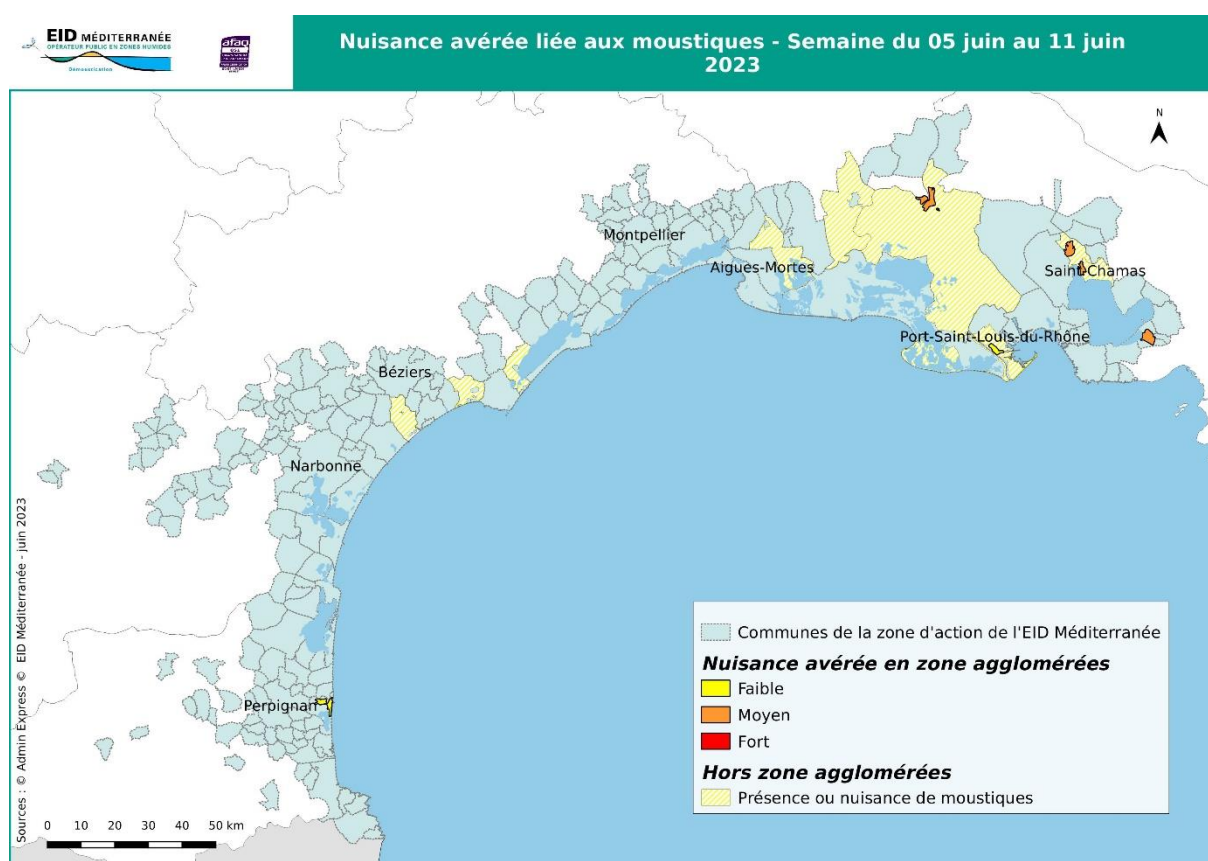


BULLETIN OPÉRATIONNEL

Bulletin « Moustiques » du 5 au 11 juin 2023



Au cours de la semaine du 5 juin 2023 :

Les perturbations annoncées génèrent des mises en eau dans les zones humides à submersions temporaires : on constate des densités larvaires très fortes par endroit, requérant une grande réactivité dans la mise en œuvre des prospection (dès dimanche 11 juin) et des traitements antilarvaires.

Durant la semaine du 5 juin, les traitements ont concerné 971 hectares de zones humides (74 % par moyens aériens). Le cumul depuis le 1^{er} janvier s'élève à 6 600 hectares contre 13 700 ha en moyenne des 5 dernières années à la même date.

Le moustique-tigre (*Aedes albopictus*) a été ragaillardi par ces précipitations printanières, ainsi que le *Culex pipiens* : ils sont à l'origine des principales nuisances *intra-muros*. Il convient d'être très vigilant après chaque pluie et aussi au regard des eaux stagnantes,

comme dans les piscines, où traitement et la filtration sont requis afin d'éviter tout développement de larves de moustiques. De la même manière, dans les vides sanitaires les eaux stagnantes doivent être pompées, pour éviter la nuisance nocturne et intérieure due au *Culex pipiens*.

À compter du 12 juin 2023 :

Le risque de nuisance due aux les moustiques « ruraux » est globalement faible voire nul en zones urbanisées.

Après le dernier week-end pluvieux et même lorsque les cumuls ne sont pas importants, il faut faire attention à bien mettre en œuvre tous les gestes visant à priver d'eau le moustique-tigre, y compris dans des réceptacles inhabituels tels que les *skimmers*, dans les piscines, quand leur niveau d'eau est bas et que cette eau est non filtrée ou non traitée.

Situation par département :

► **Bouches-du-Rhône** : La semaine du 5 juin a été marquée par deux coups de mer, les 4 et 9 juin, avec un cumul de pluie, de 11 mm, relevé à l'embouchure du Grand-Rhône. Des traitements successifs par moyens aériens ont été effectués dans les marais, sur une surface de 300 hectares. Les traitements par voie terrestre se répartissent à part égale entre les éclosons issues des mises en eau par la mer et les irrigations, pour une superficie totale de 25 hectares. On observe une gêne due à l'espèce printano-estivale *Aedes caspius* sur l'ensemble des gîtes de reproduction traités, avec une prédominance sur certains lieux-dits. Mais on n'envisage pas de risque de nuisance à venir en zones urbanisées. Concernant la ville d'Arles, il subsiste une nuisance due aux *Aedes caspius*, faible à moyenne, suivant les quartiers, provenant de secteurs non démoustiqués. Ces nuisances s'ajoutent à celles dues aux espèces urbaines, telles que le moustique-tigre *Aedes albopictus* et le *Culex pipiens*, comme à Barriol.

► **Gard** : Peu ou pas de nuisance dans le sud du Gard, en dehors des prés de Saint-Laurent-d'Aigouze et du Cailar, suite, notamment, aux fluctuations du Vistre et à l'inondation de quelques prés. Aux abords de Saint-Gilles, une nuisance due aux *Aedes caspius* est la conséquence des irrigations et des élévations du niveau dans le canal du Rhône à Sète. L'application des mesures de réduction Natura 2000 conduit l'opérateur EID à adapter certains traitements dans la plaine du Vistre et à proximité de l'étang du Charnier. Les pluies récentes – entre 3 et 8mm sur ce territoire – seront sans impact direct en termes de traitements mais la légère crue du Vistre et le coup de mer du week-end dernier imposent une prospection active. Quelques larves ont déjà été constatées vers les marais de la Carbonnière.

► **Hérault** : Sous réserve de dernières vérifications, les précipitations récentes – d'un maximum enregistré de 10 mm sur la zone littorale – ne devraient pas provoquer d'éclosons d'œufs importantes en zones humides. À l'heure actuelle, seules les entrées maritimes génèrent des éclosons d'œufs au moyens aériens, comme au niveau des étangs palavasiens, par exemple. Par contre, les irrigations se poursuivent vers l'embouchure de l'Aude et les larves d'*Aedes caspius* seront traitées par voie terrestre avec des *Quads*. Et toujours du moustique-tigre, en milieux urbains, sur l'ensemble des communes, renforcé par les précipitations récentes.



► **Aude** : 15 mm ont été relevés à Narbonne entre vendredi et dimanche derniers, mais il est possible que des orages aient été plus marqués ailleurs. Des remontées d'étangs avaient commencé à générer des éclosions d'œufs d'*Aedes caspius* en zones humides. Les larves apparues ont été traitées par hélicoptère et par voie terrestre. De nouvelles prospections vont se dérouler pour caractériser d'éventuelles éclosions. En termes de ressenti de nuisance, pour le moment c'est plutôt du côté des espèces urbaines qu'il faut se tourner, particulièrement du moustique-tigre, qui profite de ces petites précipitations.

► **Pyrénées-Orientales** : Les nuisances constatées sur les quartiers de Canet-Sud perdurent mais devraient faiblir dans les prochains jours. Les traitements réalisés en fin de semaine dernière montrent une efficacité satisfaisante. Cependant les coups de mer du week-end, ainsi que les précipitations localement fortes (jusqu'à 40 mm au nord du département), ont engendré des éclosions d'œufs importantes sur de grandes surfaces. Des traitements aériens et terrestres sont donc à nouveau envisagés en ce début de semaine.

